



Athée sur Cher, le 01 septembre 2017

Jean-Pierre PESTIE, Président de l'Association pour la défense et le développement touristique de la Vallée du Cher et territoires limitrophes

A

Monsieur Nicolas HULOT, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Objet et pièce jointe : Remédier aux aberrations dispendieuses de la LEMA et de la gouvernance de l'eau.

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver en pièce jointe, une note expliquant les aberrations de la loi sur l'eau et milieux aquatiques (LEMA) et celles de la gouvernance de la gestion de l'eau. La note propose également des mesures fondamentales pour remédier aux aberrations dénoncées. L'amendement de la loi, via la modification de l'article L214-17 du code de l'Environnement et la réduction de la pollution chimique diffuse d'origine agricole, principale cause de la grave pollution chimique des eaux superficielles et souterraines, constituent les mesures phares de notre analyse. La réduction des pollutions diffuses, notamment celles concernant les pesticides, incombe au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui pilote le plan Ecophyto2 avec le concours financier de votre Ministère via les Agences de l'eau. La lecture de la note vous permettra de comprendre les raisons pour lesquelles le combat contre les pollutions diffuses est un préalable absolu à toute autre action. Les changements climatiques constituent une autre préoccupation majeure de la biodiversité aquatique et de l'agriculture. Alors que la loi actuelle vise le retour aux cours d'eau naturels, la fréquence accentuée des crues et des étiages critiques rend au contraire impératif d'aménager ces cours d'eau pour faire le meilleur usage de l'eau de pluie dans les épisodes d'excès et permettre la régulation de leur débit.

Siège : MAIRIE D'ATHEE-SUR-CHER. 9, Chemin des Dames. 37270 ATHEE-SUR-CHER

Contact : jean-pierre.pestie@vallee-du-cher.fr Site : www.vallee-du-cher.fr

En ne donnant pas la priorité à une réduction drastique des intrants chimiques, la France régresse dans la qualité de ses eaux, s'éloigne des objectifs de bon état de l'eau exigés par la DCE, induit la disparition des espèces migratrices, fait courir le risque d'un scandale sanitaire et dilapide les deniers publics en imposant des arasements d'ouvrages fluviaux contraires aux dispositions à prendre pour faire face aux changements climatiques.

Afin de sortir de l'impasse, la France doit apporter des aides substantielles aux exploitants agricoles pour mettre en œuvre des pratiques agricoles plus respectueuses de la nature et tenir les objectifs du plan Ecophyto2 dans les plus brefs délais. Les économies réalisées en différant les modifications hydro-morphologiques des cours d'eau constitueront une partie importante de ces aides.

A ce jour l'hydro-morphologie des cours d'eau n'a aucun modèle prédictif en termes de qualité des eaux. En conséquence, les observations constituent les principaux éléments scientifiques d'analyse, indépendamment de toutes considérations partisans et idéologiques. Notre Association bénéficie de personnes ayant une solide expérience scientifique dans divers domaines des hautes technologies et rompues aux analyses cartésiennes de faits observés. Très peu d'associations doivent avoir réalisé autant de travaux et adressé autant de documents que la nôtre.

Cette note constitue la cinquième alerte que l'Association adresse au Ministère de l'Ecologie depuis 2013. Eu égard au travail effectué, nous sommes profondément frustrés de ne jamais avoir reçu la moindre réponse. Nous espérons que les choses vont changer avec un gouvernement qui se veut plus attentif aux attentes de la société civile.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, en l'expression de ma respectueuse considération.

Jean-Pierre PESTIE